

L'augmentation de la réussite en L1 Staps "est en partie liée au classement des dossiers" de Parcoursup (D. Delignières)

7-8 minutes

Parmi la 1^{re} promotion de Staps issue de Parcoursup, "54,39 % des étudiants ont validé leur 1^{re} année contre 42,69 % l'année précédente, soit un gain de 11,7 points", indique Didier Delignières, président de la C3D, à AEF info le 5 septembre 2019. Cela "est en partie lié au classement des dossiers lors de la procédure Parcoursup." Il présente un bilan de la conférence, fondé sur la réussite aux examens et la répartition des moyennes : "ces indicateurs sont les plus propices à un bilan rapide et le plus objectif possible." Par ailleurs, il estime que la mise en place des contrats pédagogiques semble difficile. En tant que doyen (Montpellier), il insiste sur l'incidence de la réussite pour la 2^e année : "J'ai 150 étudiants supplémentaires avec les mêmes moyens qu'avant. Des fonds ont été débloqués par le MESRI mais ils semblent avoir du mal à arriver dans les UFR."



Didier Delignières, président de la C3D

AEF info : Dans un [bilan](#) de la réussite de la 1^{re} promotion Parcoursup en Staps, vous notez une amélioration de plus de 10 %. Quelle méthodologie avez-vous utilisée ?

Didier Delignières : Nous avons établi une enquête afin de dresser un bilan de Parcoursup, et je continue à récolter les réponses de diverses UFR et départements. Pour l'instant, 23 d'entre eux ont répondu, ce qui représente 11 153 étudiants inscrits en 2018-2019. Nous nous sommes appuyés sur les résultats obtenus aux examens pour l'année 2018-2019, en actualisant les données après les sessions de rattrapage ([lire sur AEF info](#)). 54,39 % des étudiants ont validé leur première année contre 42,69 % l'année précédente, soit un gain de 11,7 points. Pour moi, cette tendance est en partie liée au classement des dossiers lors de la procédure Parcoursup.

Mais l'on constate des différences entre certains UFR et départements, certains ont 80 % de réussite et d'autres 30 %. Il faut aussi prendre en compte que, dans les UFR où les capacités d'accueil étaient bien inférieures au nombre de candidatures, ce sont les meilleurs dossiers qui ont été admis, ce qui peut expliquer de très bons résultats. Avec la C3D, nous allons poursuivre la réflexion afin d'expliquer pourquoi les taux de réussite sont à ce point différents selon les UFR, alors que les maquettes sont similaires.

AEF info : Sur quels indicateurs vous êtes-vous fondés pour mesurer la réussite des étudiants ?

Didier Delignières : L'enquête permet de voir la distribution des notes des étudiants en L1. Après les sessions de rattrapage, près de la moitié des néo-entrants de l'année 2018-2019 ont une moyenne comprise dans l'intervalle 10-13. Pour les étudiants en "oui si" (ces parcours adaptés n'ont pas été mis en place dans toutes les UFR et concernent donc 15,87 % des effectifs de l'enquête), le taux de réussite est de 31 %. Nous avons aussi regardé combien de ces étudiants avaient décroché et ne s'étaient pas présentés aux examens.

Avec la loi ORE, nous avons obtenu des moyens supplémentaires ([lire sur AEF info](#)) et avons choisi de jouer la transparence car nous considérons que nous avons des comptes à rendre. Ces indicateurs sont aussi les plus propices à un bilan rapide et le plus

objectif possible.

AEF info : Selon certains ([lire sur AEF info](#)), la question est comment concilier l'individualisation des parcours - à travers les contrats pédagogiques notamment - et la nécessité d'indicateurs homogènes ? Qu'en pensez-vous ?

Didier Delignières : Pour le moment, je ne vois pas d'autres indicateurs que ceux utilisés dans l'enquête. Et nous manquons de moyens pour "individualiser" les parcours. En L1, il y a 700 étudiants dans l'amphi, et je ne vois pas comment individualiser leur parcours actuellement, d'autant que nous n'avons pas obtenu de postes supplémentaires pour cette année ([lire sur AEF info](#)). En Staps, il y a deux groupes : les "oui" et "oui si" : ces derniers sont avertis et ont conscience de ce qu'implique le parcours "oui si". S'ils signent un contrat, ce n'est pas un contrat individuel mais statutaire.

Contrats pédagogiques : que dit l'arrêté Licence ?

L'arrêté licence prévoit qu'une "direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants". Celle-ci est chargée : "d'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et de son suivi" ; "de l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant" ; "de contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement". Ce contrat n'a pas de valeur juridique et énonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement ([lire sur AEF info](#)).

Le MESRI proposera aux établissements à la rentrée 2019 un outil de dématérialisation du contrat pédagogique de réussite, avait indiqué à AEF info Anne-Sophie Barthez ([lire sur AEF info](#)). De son côté, le Comité de suivi LMD estime que "la mise en œuvre de cette réforme au niveau national demanderait la création de l'équivalent de 1 000 postes sur l'ensemble du territoire" ([lire sur AEF info](#)).

"J'ai 150 étudiants supplémentaires en L2 avec les mêmes moyens que l'an dernier. Des fonds ont été débloqués par le MESRI spécifiquement pour les L2 mais ils semblent avoir du mal à arriver dans les UFR."

Pour nous, l'objectif est que le plus grand nombre d'étudiants

réussissent leur L1 afin de passer en 2e année pour que nous puissions accueillir au mieux la cohorte d'étudiants qui suit. Ceux qui ont échoué à obtenir leur année ont eu des entretiens individuels afin d'être aidés dans leur projet de formation. Nous les encourageons le cas échéant à se réorienter vers une autre formation afin qu'ils évitent un échec dans l'enseignement supérieur. Nous ciblons les étudiants qui peuvent avoir davantage de difficultés et nous leur donnons l'accompagnement que nous pouvons via les parcours adaptés "oui si".

AEF info : Avez-vous constaté une incidence de la réussite en L1 sur les capacités d'accueil en L2 pour la rentrée 2019 ?

Didier Delignières : Je n'ai pas encore de vision nationale mais, de mon côté, j'ai 150 étudiants supplémentaires en L2 avec les mêmes moyens que l'an dernier. Des fonds ont été débloqués par le MESRI spécifiquement pour les L2 mais ils semblent avoir du mal à arriver dans les UFR. Je suis actuellement en négociation avec mon université et le rectorat : la rentrée s'annonce compliquée. Si la loi ORE comporte le mot "réussite", il me semblerait pertinent de se donner les moyens de poursuivre cette réussite et d'assurer les services dans la continuité.